

## Séance du mardi 31 mai 2016

**Président :** Bernard GEVREY

**Présents :** M. BRIOTET Jean-Luc, FAIVRE Laurent, BRIOTET Alexis, Mme COUTURIER Isabelle, Mme ROSSO Agnès, Mrs BERGERET Jean-Marc, M. GEVREY Simon, M. BENEDETTI Laurent, M. PATIN Laurent, M. SALIGNON Jean-Paul, M. TASSIN Xavier, M. TEMPLE-BOYER Christophe.

**Absent (s) excusé (s) :**

-Mme HODERA Nelly, pouvoir à M. GEVREY Bernard

-Mme MARLOT Rebecca, pouvoir à M. BERGERET Jean-Marc

Madame COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mercredi 20 avril 2016.

➤ **Séance à huis clos :**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L2121-18, le Maire propose aux membres du Conseil municipal que la séance se déroule à huis clos pour le dossier « terres communales, autorisation d'exploiter et affectation des terres », ceci en raison de la sensibilité du sujet qui représente un enjeu financier conséquent pour plusieurs personnes de la Commune, afin d'éviter tout débordement, et que le Conseil municipal puisse délibérer en toute sérénité, sans aucune pression extérieure.

Le Maire soumet le huis clos au vote, qui est accepté par la majorité du Conseil municipal (14 voix pour, 1 voix contre).

➤ **Courrier d'une Conseillère municipale :**

Le Maire donne lecture d'un courrier en recommandé d'une Conseillère municipale adressé à l'ensemble du Conseil concernant l'occupation et l'affectation de terres communales.

➤ **Autorisation temporaire d'exploiter les terres communales :**

Le 31 décembre 2015, Monsieur Bernard GEVREY a cessé son activité d'exploitant agricole, quitté le GAEC du BIEF et laissé libres les parcelles communales désignées ci-dessous.

Dénomination des biens : 18ha 75a 87ca

Chaignots : ZD 51, ZD 21 .....4ha 71a 75ca

Les Chaignots : V 75, V 72, V 8 .....2ha 20a 37ca

Petit Champefroy : ZB 9, ZB 10, ZB 11 .....3ha 36a 94ca

La Perdrix : ZH 61, ZH 27 et ZH 26 en partie.....5ha 88a 30ca

Les Terres Noires : ZA 17 .....0ha 61a 06ca

Sur l'Ouche ZA 42 .....1ha 97a 45ca

Jusqu'au 31 décembre 2015 les terres communales étaient louées à Monsieur Bernard GEVREY, via un bail en bonne et due forme et étaient exploitées par le GAEC du BIEF au sein duquel il était associé avec une autorisation d'exploiter conforme.

Cette situation explique le fait que le GAEC du BIEF a légitimement ensemencé les terres à l'automne 2015.

Compte tenu des différents travaux engagés durant cette période, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner au GAEC du BIEF une autorisation temporaire d'exploiter les parcelles communales citées ci-dessus du 1er janvier 2016 au 31 octobre 2016 afin de poursuivre les travaux et d'effectuer la récolte. En contrepartie le GAEC du BIEF devra s'acquitter du montant total des fermages pour la période allant de 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Affectation des parcelles des terres communales :**

Suite à la cessation d'activité de M. Bernard GEVREY, la nouvelle affectation faite ce jour par le Conseil municipal, des terres communales laissées libres, prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

La DDT a donné l'autorisation d'exploiter à :

- EARL CAUMONT – ROSSO
- GAEC du Bief

Après présentation de leurs demandes respectives, les intéressés (M. GEVREY Simon et Mme ROSSO Agnès) se retirent et le Conseil municipal délibère.

Après délibération, le Conseil municipal décide l'affectation suivante :

- EARL CAUMONT ROSSO : **2ha 20a 37ca**  
*Les Chaignots : V 75 (0ha 55a 60ca), V 72 (0ha 41a 0.7ca), V 8 (1ha 23a 70ca)*
  
- GAEC du Bief : **16 ha 55a**  
*La Perdrix : ZH 61 (4 ha 34a 95ca), ZH 27 (0ha 42a 25ca), ZH 26 (pour 1ha 11a 10 ca) **TOTAL 5 ha 88a 30ca***  
*Chaignots : ZD 21 (4ha 28a 90ca), ZD 51 (0ha 42a 85ca) **TOTAL 4ha 71a 75ca***  
*Petit Champéfroy : ZB 9 (0ha 53a 20ca), ZB 10 (0ha 12a 90ca), ZB 11, (2ha 70a 84ca) **TOTAL 3ha 36a 94ca***  
*Sur l'Ouche : ZA 42 (1ha 97a 45ca)*  
*Terres Noires : ZA 17 (0ha 61a 0.6ca)*

Le GAEC du Bief s'engage à laisser libre sans contrepartie la parcelle sur l'Ouche ZA 42 à la demande de la Mairie au commencement des travaux pour la réalisation d'une berge en bordure de l'Ouche.

Le Conseil municipal autorise le Maire à établir des baux en bonne et due forme et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Travaux voirie :**

Compte-rendu de M. Laurent FAIVRE : différents travaux sont à envisager (Chemin de Champéfroy, ruelle de la Cure, cimetière). Le Conseil municipal charge le Maire de demander des devis.

➤ **Panneaux solaires radars :** Le Maire informe le Conseil municipal que des panneaux solaires ont été installés sur 2 radars.

➤ **Participation citoyenne :**

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà donné son accord de principe pour adhérer au dispositif « participation citoyenne » qui s'inscrit dans la lutte contre la délinquance dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité fondée sur l'implication de différents acteurs locaux que sont la commune, les habitants et la gendarmerie. Dans le cadre de cette première approche, des habitants répartis dans les différents quartiers du village ont été contactés afin de constituer des chaînes de vigilance. Plusieurs personnes ont d'ores et déjà donné leur accord pour faire partie de ce dispositif. Ces personnes devront être agréées par la gendarmerie et auront pour mission de signaler toute situation qu'ils jugent anormales à la gendarmerie. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce projet de participation citoyenne et autorise le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir. Des panneaux signalétiques indiquant que la commune participe à ce dispositif pourront être installés à titre dissuasif aux entrées de village.

➤ **Journée citoyenne :** Elle se déroulera courant septembre.

➤ **Kermesse écoles :**

Elle se déroulera le samedi 11 juin à la salle des fêtes de Varanges. Compte-tenu de l'état d'urgence, des mesures de sécurité seront mises en place en partenariat avec les Amis des Ecoles et la Directrice de l'école maternelle. La Préfecture et la Gendarmerie seront avisées.

➤ **Cérémonie 8 juin (UNC) :**

Hommage aux Morts d'Indochine, de Corée et d'Extrême-Orient, une cérémonie se déroulera au Monument aux Morts de Varanges le mercredi 8 juin à 11 heures.

➤ **Déclaration 2016 d'occupation du domaine public routier (Orange) :**

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Orange à 486.58 € pour l'année 2016 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **RODP Gaz :**

La formule pour le calcul de la RODP gaz naturel 2016 est la suivante :  
((0.035 euros x L en mètres) + 100 euros) x 1.16

Le linéaire total du réseau de distribution publique gaz naturel n'a pas évolué ces deux dernières années et est = :

L = 5049 m

Le Conseil municipal fixe par conséquent la redevance gaz 2016 à **321 euros**

➤ **Devis lave-vaisselle** : Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente 2 devis différents pour l'achat d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes, le Conseil municipal retient la proposition de SAS DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS ECOTEL pour un montant de 2408.18 € HT et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **SICECO : périmètre d'extension** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, « il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon ».

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016,

Approuve à l'unanimité la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

➤ **Affaires et questions diverses** :

- Recherche du propriétaire de l'ancien café (problème de végétation)
- Le Maire fait part de problèmes d'électricité à l'école maternelle
- Le Maire est informé par plusieurs personnes de dégradations sur les voitures en stationnement, aux abords des écoles. Les parents sont priés de surveiller leurs enfants. Un courrier sera adressé aux institutrices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40